

Bilan

Nom	AGC SARL
Adresse	5 AVE DU GENERAL DE GAULLE, 94160, SAINT MANDE
Siren	881343966

Actif	01.01.2023 au 31.12.2023			01.01.2022 au 31.12.2022
	Brut	Amort.prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé	0.00	0.00	0.00	0.00
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0.00	0.00	0.00	0.00
Frais de recherche et de développement	0.00	0.00	0.00	0.00
Concessions, brevets, licences, marques procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonds commercial (1)	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations incorporelles en cours	0.00	0.00	0.00	0.00
Avances et acomptes	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations corporelles				
Terrains	0.00	0.00	0.00	0.00
Constructions	0.00	0.00	0.00	0.00
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres	20 000.00	- 15 118.28	4 881.72	8 881.72
Immobilisations corporelles en cours	0.00	0.00	0.00	0.00
Avances et acomptes	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations financières				
Participations	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres participations	0.00	0.00	0.00	0.00
Créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres titres immobilisés	0.00	0.00	0.00	0.00
Prêts	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL I	20 000.00	- 15 118.28	4 881.72	8 881.72
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Matières premières et autres approvisionnements	0.00	0.00	0.00	0.00
Encours de production (produits biens et services)	0.00	0.00	0.00	0.00
Produits intermédiaires et finis	0.00	0.00	0.00	0.00
Marchandises	0.00	0.00	0.00	0.00
Avances et acomptes versé sur commandes	0.00	0.00	0.00	0.00
Créances (3)				
Créances Clients et Comptes rattachés	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres	24 580.95	0.00	24 580.95	23 394.16
Capital souscrit-appelé, non versé	0.00	0.00	0.00	0.00
Valeurs mobilières de placement				
Autres titres	0.00	0.00	0.00	0.00
Disponibilités	78 020.83	0.00	78 020.83	72 531.32
Charges constatées d'avance	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL II	102 601.78	0.00	102 601.78	95 925.48
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0.00	0.00	0.00	0.00
Ecart de conversion Actif (V)	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	122 601.78	- 15 118.28	107 483.50	104 807.20

Bilan

Nom	AGC SARL
Adresse	5 AVE DU GENERAL DE GAULLE, 94160, SAINT MANDE
Siren	881343966

	Passif	01.01.2023 au 31.12.2023	01.01.2022 au 31.12.2022
CAPITAUX PROPRES			
Capital (dont versé 1013.....)		0.00	0.00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		0.00	0.00
écart d'équivalence réévaluations		0.00	0.00
RÉSERVES			
Réserve légale		0.00	0.00
Réserves statutaires ou contractuelles		0.00	0.00
Réserves règlementées		0.00	0.00
Autres		0.00	0.00
Report à nouveau		9 666.00	30 003.41
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		2 675.96	- 20 337.41
Subventions d'investissement		0.00	0.00
Provisions réglementées		0.00	0.00
TOTAL I		12 341.96	9 666.00
AUTRES FOND PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs		0.00	0.00
Avances conditionnées		0.00	0.00
TOTAL I BIS		0.00	0.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		0.00	0.00
Provisions pour charges		0.00	0.00
TOTAL II		0.00	0.00
DETTES (1)			
Emprunts obligataires convertibles		0.00	0.00
Autres emprunts obligataires		0.00	0.00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		185.72	185.72
Emprunts et dettes financières diverses		0.00	0.00
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		0.00	0.00
Dettes fiscales et sociales		5 483.14	5 482.80
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		0.00	0.00
Autres dettes		89 472.68	89 472.68
Produits constatées d'avance (1)		0.00	0.00
TOTAL III		95 141.54	95 141.20
Ecart de conversion Passif (IV)		0.00	0.00
TOTAL GÉNÉRAL (I+I BIS +II+III+IV)		107 483.50	104 807.20

(1) Dont à plus d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

AGC
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 euros
Siège social : 5 avenue du Général de Gaulle
94160 Saint Mandé
881 343 966 RCS Créteil

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 DÉCEMBRE 2023

Le trente et un décembre deux mille vingt-trois à quinze heures, les associés se sont réunis à Le Cannet, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance, en date du 15 décembre 2023 effectuée par lettre envoyée par voie électronique adressée le 15 décembre 2023.

Sont présents :

BERREBI Gilles, détenteur de 6 parts, six parts,
BERREBI Alexandre, détenteur de 4 parts, quatre parts

M. BERREBI Gilles préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
le rapport de la gérance ;
le texte des projets de résolutions ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 2675,96 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice s'élevant à 2675,96 euros de la manière suivante:

Report à nouveau antérieur	2675,96 euros
----------------------------	---------------

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés dudit exercice, approuve lesdits comptes au 31 décembre 2023 ainsi que les opérations transmises dans ceux-ci ou résumés dans le rapport sur la gestion du groupe.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - DÉLÉGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS

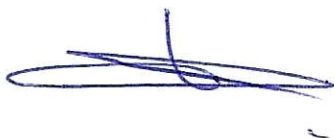
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et les associés présents.

BERREBI Gilles, gérant



BERREBI Alexandre , associé

